



# Parrainer un enfant



de l'orphelinat EXODUS HOUSE

Par le financement de certaines opérations et par l'action de leurs bénévoles en mission humanitaire, l'association SHAMMESH et son partenaire local, l'ONG Vers un monde meilleur, soutiennent depuis plusieurs années l'orphelinat EXODUS HOUSE, implanté sur la commune de TORI-BOSSITO dans le Sud du BENIN.

Face aux difficultés croissantes que rencontre l'orphelinat pour financer ses dépenses quotidiennes, SHAMMESH a souhaité l'aider en créant une formule de parrainage.

## QUE SAVOIR SUR L'ORPHELINAT EXODUS HOUSE ?

L'orphelinat Exodus House a été créé à Tori-Bossito par Madame Pulchérie, il y a une quinzaine d'années. Il accueille aujourd'hui près de 120 enfants, de tous les âges depuis les nourrissons jusqu'aux étudiants jeunes adultes.

Chaque année, de nouveaux enfants entrent dans l'établissement. Madame Pulchérie est approchée par les services sociaux, mais parfois directement par des fratries qui cherchent un refuge après leur abandon. Les situations nées de la misère sont multiples !

Pour accueillir tous les enfants, avec le financement de fondations et d'ONG internationales, plusieurs bâtiments ont été construits sur le terrain de l'orphelinat : dortoirs, salles de classes, salle de réunion, cuisine, et tout récemment une boulangerie qui permet d'apporter quelques ressources à l'orphelinat.

L'orphelinat Exodus House est dirigé par Madame Pulchérie. Elle est secondée par un assistant social et une équipe qui assure la logistique de l'établissement : nounous, surveillantes, cuisinières, blanchisseuses.



## POURQUOI CHOISIR LA SOLUTION DU PARRAINAGE ?

L'orphelinat dispose de trop faibles ressources pour financer la totalité de ses dépenses de fonctionnement : l'alimentation des enfants, les frais de scolarisation, les frais du personnel, l'habillement, les produits d'hygiène et de santé.

Le coût global mensuel des frais de fonctionnement de l'établissement est estimé à environ 2500 €, soit environ 20 € par enfant et par mois. Le bénéfice dégagé par l'activité de la boulangerie de l'orphelinat (production et distribution de pain et de biscuits) couvre seulement un tiers du budget nécessaire.

Afin de subvenir aux besoins de sa structure, Madame Pulchérie a vendu peu à peu tout ce qu'elle possédait. Aujourd'hui, elle est contrainte de consacrer beaucoup d'énergie à rechercher des aides et des subventions, au détriment de sa santé et du temps qu'elle pourrait passer auprès de ses enfants. **Chaque jour est une lutte pour trouver l'argent qui paiera la nourriture du lendemain.** Il est souvent arrivé que l'ONG Vers un monde meilleur, partenaire de SHAMMESH au Bénin, soit sollicitée pour apporter en urgence des légumes ou des sacs de riz.

C'est pourquoi SHAMMESH propose de venir en aide à l'orphelinat Exodus House en mettant en place un système de parrainage, une solution de financement durable et régulière.

**L'aide financière apportée bénéficie à toute la communauté des enfants de l'orphelinat Exodus House.** Les sommes recueillies viennent financer en partie les dépenses liées à l'alimentation et l'éducation et ceci sans individualiser les relations entre les uns et les autres. Nous nous engageons à ce que les parrainages reçus bénéficient directement aux enfants.

**Le parrainage s'inscrit dans la durée et nous permet de nous engager vis-à-vis de l'orphelinat Exodus House et de ses enfants sur un long terme.**



## **QUELLE PART DU PARRAINAGE EST CONSACREE A L'ORPHELINAT ?**

Les sommes collectées au titre du parrainage sont en totalité reversés à l'orphelinat Exodus House :  
**1 euro collecté par SHAMMESH = 1 euro reversé à l'orphelinat Exodus House**

Les dépenses d'alimentation constituent près de 60 % des charges globales de l'orphelinat Exodus House. C'est pourquoi la Directrice s'est engagée à ce que **les fonds récoltés par le parrainage soient affectés au bénéfice des enfants et premièrement à leur alimentation.** Il s'agit d'une priorité absolue.

Les frais généraux, les frais de collecte et de reversement des dons de parrainage ainsi que les frais de suivi local sont intégralement supportés par SHAMMESH (en France) et son partenaire l'ONG Vers un monde meilleur (au Bénin).

## QUELLE FORMULE DE PARRAINAGE ?

Par souci d'équité envers les enfants aidés, **le parrainage n'est pas nominatif**. Cela permet ainsi d'éviter des disparités de traitement entre les enfants de l'orphelinat et d'ajouter des déséquilibres ou des injustices supplémentaires aux conditions déjà difficiles de ces enfants. Par ailleurs, dans le cas où le parrain décide de suspendre son parrainage, la continuité est assurée de façon totalement transparente pour les enfants.

Il n'existe donc **pas de relation individualisée entre le parrain et un enfant particulier**. Cela évite à l'enfant d'avoir à rêver à un avenir impossible dans le pays de son parrain. Il est de loin préférable que les enfants de l'orphelinat Exodus House s'épanouissent dans leur propre pays qu'est le Bénin et contribuent à son essor et à son développement.



## COMBIEN COÛTE LE PARRAINAGE ?

Compte tenu des ressources produites par l'activité de la boulangerie de l'orphelinat évoquées ci-dessus, nous estimons que les besoins sont de 15 € par mois et par enfant.

Par conséquent, **nous avons fixé le parrainage de référence à 180 € par enfant et par an** à verser en une ou deux fois lors de la souscription du parrain ou lors du renouvellement du parrainage.

Ainsi, en tant que parrain ou marraine, vous pouvez contribuer à la prise en charge d'un enfant au sein de l'orphelinat. Le montant de votre contribution est fixe et régulier. Sa périodicité annuelle permet de limiter les frais de gestion comptable et bancaire.

L'engagement du parrain est avant tout moral, libre à lui de cesser son versement annuel à tout moment.

## LE PARRAINAGE OUVRE-T-IL DROIT A REDUCTION D'IMPÔT ?

Notre association SHAMMESH, sise en France, est habilitée à faire bénéficier les parrains des dispositions relatives aux dons aux œuvres reconnues d'intérêt général.

Dès lors, si le parrain donateur est imposable à l'Impôt sur le Revenu, 66 % du don dédié au parrainage est déductible de son impôt, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

**Ainsi, après déduction, un parrainage de 180 € par an (équivalent à 15 € par mois) revient donc à 5 € par mois.**

## COMMENT COMMUNIQUER AVEC LES ENFANTS ?

Des échanges sont mis en place entre les parrains et les filleuls. Chaque trimestre, au nom de tous ses frères et sœurs de l'orphelinat, l'un des enfants écrit une lettre aux parrains. A cette lettre personnelle s'ajoutent des messages et des dessins d'enfants, ainsi que les actualités de l'orphelinat.

**Ce « Message aux parrains » est envoyé par email à tous les parrains.**

S'ils le souhaitent, les parrains peuvent également envoyer des lettres aux enfants par Internet sur l'adresse [parrainage@shammesh.org](mailto:parrainage@shammesh.org). Puis les lettres sont imprimées et transmises directement aux enfants.

Par ailleurs, **les parrains sont les bienvenus au Bénin** et, accueillis au Centre Shammesh, ils peuvent rendre visite aux enfants de l'orphelinat Exodus House. Ils partagent des moments inoubliables avec les filleuls autour de diverses animations. Les enfants se réjouissent de les rencontrer et leur témoignent toute leur reconnaissance.



## COMMENT DEVENIR PARRAIN ?

Pour devenir « parrain », il suffit de compléter notre **bulletin de parrainage** et de nous le renvoyer :

→ Soit par mail à l'adresse [contact@shammesh.org](mailto:contact@shammesh.org) avec un virement bancaire de 180 € en précisant l'ordre de virement « Parrainage Exodus House ». Le RIB de SHAMMESH vous sera envoyé par email à réception du bulletin de parrainage.

→ Soit par courrier accompagné d'un chèque de 180 € émis à l'ordre de SHAMMESH et envoyé à :

Association SHAMMESH  
Maison des Associations  
31, rue Guillaume Le Bartz  
56000 VANNES

Vous recevrez un email de confirmation et vous deviendrez automatiquement destinataire de la newsletter trimestrielle « Message aux parrains ».

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre parrainage, merci de nous en informer par un simple mail à [contact@shammesh.org](mailto:contact@shammesh.org). La prise en compte de l'arrêt vous sera confirmée par mail.

Le parrain a également accès à toutes les informations diffusées sur le site Internet de SHAMMESH : [www.shammesh.org](http://www.shammesh.org).

**Un proverbe africain dit :**  
**« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »**  
**Il ne tient qu'à vous de rejoindre ce village !**

MERCI !

